

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

OBJET :

**25. ATELIER CHANTIER
INSERTION AU CAS
OU. CONVENTION DE
PARTNARIAT POUR LA
LOCATION DE
COSTUMES.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10/07/18

ID : 059-215904004-20180628-10072018D25_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'Atelier Chantier Insertion « Au Cas Où » est régulièrement sollicité par les services internes de la mairie, du CCAS et du Centre Social ainsi que des partenaires (entre autres centres sociaux, autres communes de territoire, associations...) pour emprunter des costumes.

Il l'informe que l'ACI est soumis à des obligations de la part de la Direccte et n'est pas autorisé à travailler pour ses propres services, d'autant qu'il a un objectif de chiffre d'affaires à atteindre au regard de financement du Conseil Départemental.

A ce titre, un projet de convention a été rédigé par le CCAS et a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise à disposition de ce partenariat.

Sur proposition du Maire, l'assemblée à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention, annexée à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant, l'engageant sur un nombre de locations par an pour bénéficier d'un tarif préférentiel.

En fonction du nombre de location, un tarif unique dégressif sera appliqué.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

